



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-195

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} juin 2018

Appel de demandes de renouvellement de licence

Présentation de demandes de renouvellement de licences de radiodiffusion de services de télévision qui expirent le 31 août 2019

1. Le Conseil demande aux titulaires énumérés à l'annexe du présent avis de soumettre les demandes de renouvellement des licences qui expirent le 31 août 2019. Les titulaires doivent déposer leurs demandes de renouvellement **au plus tard le 31 août 2018**.
2. Les titulaires qui ne désirent pas renouveler leurs licences au-delà de la date d'expiration du 31 août 2019 doivent en aviser le Conseil par écrit **au plus tard le 31 août 2018**.
3. Le Conseil traitera les demandes de renouvellement de licences des titulaires énoncés à l'annexe de cet avis conformément aux règles pour les demandes énoncées dans la Partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, ainsi que dans le bulletin d'information de radiodiffusion 2015-116.
4. Les personnes intéressées auront l'occasion de formuler des observations à l'égard des demandes de renouvellement une fois qu'elles auront été publiées sur le site web du Conseil.
5. Dans les cas où le Conseil le juge approprié, certaines demandes de renouvellement peuvent être publiées dans le cadre d'un avis de consultation ou d'un avis d'audience.

Services admissibles à une exemption

6. En vertu de l'ordonnance de radiodiffusion 2015-88, le Conseil ne renouvellera pas les licences des services facultatifs desservant moins de 200 000 abonnés et qui sont admissibles à bénéficier de l'Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de programmation de télévision facultatives desservant moins de 200 000 abonnés. Le Conseil ordonne aux diffuseurs qui ne l'ont pas déjà fait d'inscrire leurs entreprises auprès du Conseil en utilisant le [formulaire 308](#) **au plus tard le 31 août 2018**.

Licences détenues par la Société Radio-Canada

7. Le Conseil annoncera à une date ultérieure le processus qu'il entend suivre pour le renouvellement des diverses licences de télévision détenues par la Société Radio-Canada, ainsi que des ordonnances de distribution obligatoire touchant certains de ses services.

Procédure de dépôt

8. Les titulaires doivent déposer leurs demandes de renouvellement en ligne en remplissant la [Page couverture en radiodiffusion](#) au moyen du système sécurisé Mon compte CRTC (clé GC ou partenaire de connexion). Il est possible de voir des exemples des formulaires de demande sur la page web [Trouver un formulaire de radiodiffusion](#). Les titulaires qui ont des questions concernant les formulaires de demandes peuvent s'adresser à un spécialiste du Conseil au 1-866-781-1911.

Rappel

9. L'article 32 de la *Loi sur la radiodiffusion* prévoit que quiconque exploite une entreprise de radiodiffusion sans licence, ou sans y être autorisé en vertu d'une exemption valide, commet une infraction. Toute omission de déposer une demande de renouvellement d'ici la date précisée dans le présent avis pourrait entraîner l'expiration de la licence, après quoi le titulaire ne serait plus autorisé à exploiter une entreprise de radiodiffusion.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Nouveaux processus de demande de renouvellement de licence*, bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2015-116, 31 mars 2015
- *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de programmation de télévision facultatives desservant moins de 200 000 abonnés*, ordonnance de radiodiffusion CRTC 2015-88, 12 mars 2015

Annexe à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2018-195

Services de télévision dont les licences expireront le 31 août 2019

Spécialisée (service catégorie B)

Titulaire	Nom du service
Asian Television Network International Limited	ATN FOOD FOOD (South Asian Cooking Channel 1)
Asian Television Network International Limited	ATN South Asian Television Canada Channel 2 (SATV 2)
Ethnic Channels Group Limited	Zee Premier Canada (Bollywood Movies TV)
Ethnic Channels Group Limited	Zee TV Canada (anciennement Hindi Women's TV)
Ethnic Channels Group Limited	Zing (anciennement Hindi Music TV)
Fairchild Television Ltd.	Fairchild Television II
Fantasy Sports Media Group Inc.	FNTSY Sports Network (anciennement The League–Fantasy Sports TV)
Fifth Dimension Properties Inc.	Skinemax TV
Stingray Digital Group Inc.	The Seasonal Channel

Télévision (éducative)

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
Canal Savoir	CFTU-DT Montréal (Québec)

Télévision (ethnique)

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
4517466 Canada Inc.	CFHD-DT Montréal (Québec)

Télévision à la carte (terrestre)

Titulaire	Nom du service
Bell ExpressVu Inc. (l'associé commandité) et Bell Canada (l'associé commanditaire), faisant affaires sous le nom de Bell ExpressVu Limited Partnership	Bell TV On Demand (anciennement General Interest)
Rogers Communications Canada Inc.	Sportsnet PPV
Shaw Pay-Per-View Ltd.	Shaw Pay-Per-View (anciennement Home Theatre (pay-per-view))
Vidéotron ltée	Canal Indigo
Viewer's Choice Canada Inc.	Viewer's Choice Canada (PPV)

Télévision à la carte (satellite de radiodiffusion directe)

Titulaire	Nom du service
Rogers Communications Canada Inc.	Sportsnet DTH PPV
Shaw Pay-Per-View Ltd.	Shaw Pay-Per-View (anciennement Allarcom)